

## *Le point des dossiers en cours :*

L'espoir du retour à une « vie plus normale » pointe son nez avec l'été qui va arriver. Nous souhaitons que la campagne de vaccination qui s'accélère permette d'atteindre un niveau d'immunité collective suffisant pour que chacune et chacun reprenne ses habitudes d'avant.

Nous espérons que tous ceux qui souhaitent se faire vacciner puissent obtenir des rendez-vous à Matour, à Cluny, à Mâcon ou ailleurs...Ceux qui n'auraient pas encore pu le faire peuvent se signaler à la mairie et nous rechercherons ensemble une solution.

### BOULANGERIE

Le bail de nos boulangers actuels Delphine et Christophe Marion se termine fin juin. Le dossier du futur repreneur doit être finalisé début mai afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans la fourniture de pain pour le village et que la succession puisse s'organiser dans les meilleures conditions.

### ADRESSAGE

La distribution des plaques de numéros se termine. Il en reste encore quelques-unes et nous invitons ceux qui ne sont pas encore passés, à venir les chercher à la mairie. La mise en place des plaques de rues va s'organiser prochainement avec de petites équipes par hameaux. Nous souhaitons que l'ensemble des plaques soit mis en place d'ici l'été. Nous réfléchissons à un moyen de communiquer à chacun le nom de l'ensemble des rues du village et leur localisation sur la commune.

### AUDIT ENERGETIQUE

Les communes sont encouragées à isoler au maximum les bâtiments communaux dans le but de réaliser des économies d'énergie et pour protéger notre planète. Dans cet objectif, nous avons demandé un audit énergétique des bâtiments scolaires et de la mairie. Ceci nous permettra de décider du niveau de performance que nous pouvons atteindre et de solliciter les subventions correspondantes.

### ECOLE PRIMAIRE

Pour divertir les enfants dans la cour de récréation, un nouveau panneau de basket a été installé. Maintenant, les enfants ont aussi des ballons et des cordes à sauter. L'association Môm'en Folies pourrait prochainement investir dans d'autres jeux pour l'école primaire de Saint Pierre.



**Bois communaux :** La commune de Saint Pierre possède aujourd'hui 27ha de bois dont 13ha08 sont confiés à l'ONF. Les archives indiquent qu'en 1837, la commune possédait déjà 27ha55 de terrains dont une grande partie était en pâture (23ha22) et le reste en friches. Au niveau national 16% des forêts appartiennent aux collectivités locales (communes ou départements).

Monsieur EGGENSPIELER technicien de cet organisme est intervenu à la séance du conseil municipal du 29 mars pour nous expliquer le travail de l'ONF, ses missions, sa place ... c'est lui qui s'occupe depuis septembre 2020 des forêts de la commune qui ont été confiées à l'ONF. La commune est liée à l'ONF par une convention d'aménagement forestier qui place ses bois sous le régime du code forestier.

L'ONF exerce aussi, si besoin, un rôle de police sur nos bois. L'organisme se rémunère sur les ventes de bois et les travaux de plantation.

Le coût de cette convention est de 2€ par hectares plus 10% du montant des travaux et des ventes de bois. En 2020 et 2021 il y a eu des ventes de bois, donc des frais.

L'ONF gère nos forêts en lien avec la commune. Les décisions prises le sont en concertation avec les élus. Pour toute décision, une délibération du conseil municipal est sollicitée (coupes, ventes, plantations...). La dernière convention étant échue en 2019, une nouvelle va être contractée. Le document nous sera remis en 2022. . Des ventes de bois étaient prévues, elles ont eu lieu et se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Suite à ces coupes récentes, il y a environ 4 ha à replanter et Mr EGGENSPIELER va nous proposer des scénarii avec éventuellement un « îlot d'avenir » permettant de diversifier les essences. Cette possibilité est subventionnée à 80%.

Certaines essences sont éliminées d'emblée en raison des maladies qui les détruisent avant leur maturité (châtaignier, frêne, orme par exemple). L'ONF produira un document indiquant le programme de travaux à effectuer pour le replantage des parcelles mais la commune est libre de choisir un autre prestataire si elle le souhaite, à condition que celui-ci s'engage à suivre le protocole décrit dans le document.

### Divers :

 Ceux qui n'ont pas encore donné leur adresse mail et qui peuvent et souhaitent recevoir les informations de façon dématérialisée ont toujours la possibilité de la transmettre à la mairie.



**Permanence Villages solidaires :** A la demande des élus de Saint Pierre, une permanence de Villages Solidaires vous est proposée le mardi 18 mai de 14h à 17h30. Une salariée de l'association pourra vous aider dans vos démarches administratives, notamment les déclarations de revenus qui sont à faire prochainement. Nous vous rappelons que les salariés qui vous accueilleront en rendez-vous individuels sont bien évidemment soumis au secret professionnel. Si vous êtes intéressés, il est nécessaire de vous signaler à la mairie qui transmettra vos coordonnées à Village Solidaires. Vous serez ensuite recontactés pour savoir pour quelle démarche vous souhaitez un rendez-vous et pour convenir d'une heure précise.



**Taux taxe foncière :** Les taux des taxes foncières seront inchangés pour cette année. Le seul changement sera que le taux de la taxe départementale qui est reversée aux communes en compensation de la taxe d'habitation sera directement additionné avec celui de la commune ce qui supprime un intermédiaire. Mais au final, il n'y a pas d'augmentation pour les propriétaires.

### **Installation range vélos supplémentaires :**

Les ranges-vélos installés depuis peu sont bien utilisés par les élèves, les pêcheurs... et pour encourager les cyclistes, des places supplémentaires ont été rajoutées. N'hésitez pas à vous en servir !



**Aménagement de la place du 8 mai**

Après réflexion du conseil municipal, pour améliorer la sécurité aux abords de l'école le matin et en fin de journée, il a été décidé de fermer la place aux véhicules. Ce bel espace arboré sera aménagé avec une aire de pique-nique en y installant les tables en bois et les bancs existants, un terrain de boule....

**Inscription sur les listes électorales :**

Cette année nous aurons un double scrutin, régional et départemental les 20 et 27 juin. Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai. Une permanence sera ouverte à la mairie ce jour-là de 13h30 à 17h00.

**Sentiers de randonnée de la commune :**

Notre commune a peu de monuments historiques qui pourraient attirer les visiteurs, mais nous avons de beaux sentiers de randonnée à proposer. Un groupe de bénévoles du village est en train de remettre la signalétique en état pour que les promeneurs puissent marcher sans souci.



**Démarche « Zéro Phyto » :** Suite aux arrêtés de 2017 et le dernier du 15 janvier 2021, il sera interdit pour tous d'utiliser les pesticides à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Sous l'impulsion de la Communauté de Commune Saint Cyr Mère Boitier, l'ancienne équipe municipale de Saint Pierre a lancé en 2017 un plan de gestion différenciée territorial, démarche visant à améliorer ses pratiques de gestion notamment en réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires et ainsi réduire les risques de pollution vis-à-vis de la ressource en eau. C'est un outil de diagnostic et d'aide à la décision à destination des communes. Il s'inscrit dans une perspective de développement de l'espace public respectueux de l'environnement, avec des tailles plus raisonnées, un fleurissement plus durable...

C'est la société Brassica qui avait été retenue, pour effectuer une étude des pratiques (désherbage, traitements des maladies des plantes, taille des arbres et arbustes, tonte des pelouses, ...) et donner des préconisations pour tendre vers le zéro pesticide et améliorer les pratiques horticoles. Des journées de formations sur les différentes techniques alternatives et à la construction de solutions adaptées ont été proposées aux élus et agent municipaux de chaque commune.

**Ce qu'il faut retenir aujourd'hui, c'est accepter de l'herbe sur certains espaces.**

- L'entretien sans produits chimiques prend plus de temps, parfois jusqu'à huit fois plus, de ce fait la commune aura des espaces surement plus verts mais c'est meilleur pour la santé de tous. Nous sollicitons la bonne volonté des riverains pour que chacun nettoie le trottoir ou l'espace devant son domicile.

- La coupe des herbes permet de limiter leur hauteur et de garder un visuel vert et souvent fleuri le long de nos trottoirs.

- La qualité de l'eau est l'affaire de tous. Il faudra reconsidérer la place de l'herbe spontanée en zone urbaine, en évitant d'utiliser vous-même des pesticides et en acceptant qu'un endroit non désherbé ne soit pas nécessairement synonyme de saleté.



Pour le cimetière, il a été décidé d'enherber les allées pour cela il a été semé un gazon à pousse très faible qui se limite à 4 tontes maximum par an, selon la météo, surtout avril/mai et septembre/octobre, l'entretien est bien plus facile que le désherbage mécanique. L'été suivant le semis, il a fait très chaud et n'a pas permis une levée optimale des graines. Un nouveau semis sera peut-être nécessaire. Nous sommes passés d'un espace gris et triste à un environnement vert et naturel.



Avant



Après

Les espaces inter-tombes qui font la séparation entre deux sépultures sont difficiles d'accès et souvent gravillonnés, ce sont certainement les espaces qui demandent le plus d'entretien. Il a été semé des plantes couvre sol. En occupant l'espace, elles empêchent la pousse de la flore spontanée.

**Il est donc important de ne pas désherber totalement avant la pousse pour conserver les plantes couvre sol qui ont été semées.**

Vous y trouverez :

Sedums



Alysses



Corbeilles d'argent



Corbeilles d'or



Escholtzia



Aubriètes



En raison des sécheresses récurrentes, l'année dernière, il a été décidé de ne pas mettre de fleurs dans les jardinières du cimetière et sur certains ponts car avec les restrictions d'eau imposées par la Préfecture il n'était plus possible d'arroser. Cela sera sans doute la même chose cette année c'est pour cela que l'association Saint Pierre en Fleurs travaille sur le remplacement des fleurs annuelles par des vivaces.